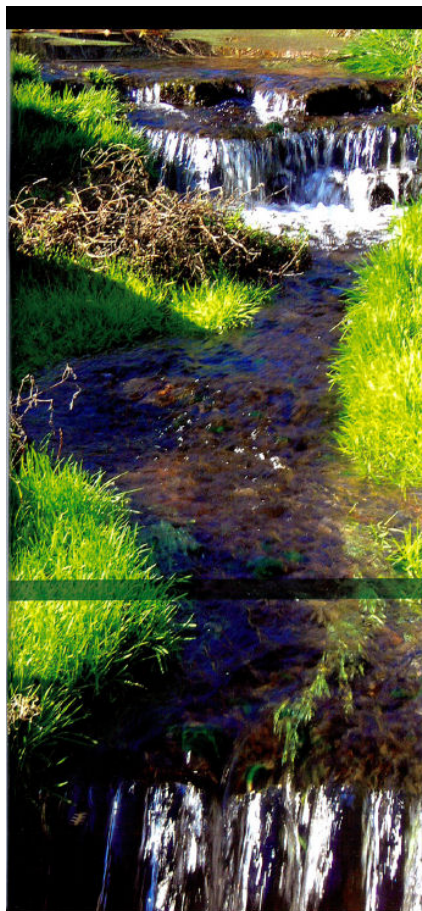


Agenda 21 local Galeizon, Vallée longue, Calbertois Pays Grand Combien



Agenda 21 **Galeizon** **Vallée Longue** **Calbertois** **Pays Grand Combien**

Des **exigences**
et de l'**ambition**
pour notre **territoire**

syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon
communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes
communauté de communes du Pays Grand'Combien

juillet 2008



Les orientations de l'agenda 21 local

Des exigences	Des objectifs	Des actions et des mesures pour l'Agenda 21	
A - Affirmer une identité autour du développement durable par des activités exemplaires <i>Il s'agit de développer l'exemplarité en matière de développement durable (initiatives, applications concrètes,...) et d'en faire un véritable levier d'action, en particulier en comptant sur l'engagement des collectivités et l'effet d'entraînement.</i>	1. Soutenir et promouvoir une agriculture de qualité, préservant et valorisant le territoire et les paysages cévenols	A 1.1	Soutien à l'agriculture
	2. Organiser la filière bois sur le territoire	A 1.2	Promotion de l'agriculture biologique
	3. Organiser l'accueil des entreprises sur le territoire avec un souci d'aménagement fin du territoire	A 1.3	Structuration de la filière châtaigne, élément structurant de l'identité cévenole
		A 1.4	Cultures en terrasses, pour conforter les paysages cévenols
	4. Promouvoir des activités au service du territoire et de ses habitants	A 2.1	Organisation de la filière bois à l'échelle locale
	5. Doter le territoire d'outils pour valoriser les compétences locales	A 3.1	Création de pôles d'activités autour des thèmes fédérateurs de développement durable
	A 3.2	Charte d'accueil des entreprises	
	A 4.1	Professionnalisation de la filière éco-construction	
	A 4.2	Réseau cévenol de commerce équitable	
	A 4.3	Promotion d'activités et produits touristiques, respectueux du territoire et de ses valeurs	
	A 5.1	Centre de formation et accompagnement des acteurs, valorisation des compétences locales	
	A 6.1	Engagement des collectivités dans des pratiques exemplaires	
	A 6.2	Repérage et promotion des initiatives exemplaires	

Des exigences	Des objectifs	Des actions et des mesures pour l'Agenda 21	
B - Être attentif à nos vallées à travers des pratiques respectueuses du territoire <i>Cette exigence traduit la volonté partagée par tous de préserver l'environnement de ce territoire fragile (protection des ressources, lutte contre les pollutions, gestion collective de la biodiversité, du foncier...).</i>	1. Engager une politique d'embellissement du territoire déclinant les principes du développement durable	B1.1	Politique globale d'embellissement du territoire
	2. Engager le territoire dans une démarche d'aménagement et d'urbanisation ambitieuse et exigeante	B2.1	Politique foncière du territoire répondant aux enjeux agricoles, forestiers et de vocation des espaces
		B2.2	Promotion d'un habitat respectueux de l'environnement
		B2.3	Engagement des collectivités à travers les documents d'urbanisme
	3. Mettre en place une politique de gestion durable des ressources	B3.1	Charte d'usage des espaces
		B3.2	Gestion durable des forêts cévenoles
		B3.3	Gestion collective et partagée de la ressource en eau
		B3.4	Initiatives locales de valorisation des déchets
		B3.5	Promotion des énergies renouvelables, diminution des consommations énergétiques

C - Faire vivre nos vallées pour un territoire animé et ouvert sur le monde <i>La nécessité d'animer ce territoire et de favoriser son ouverture - notamment par des échanges autour du développement durable - apparaît comme un enjeu majeur et un levier important pour le développement durable de nos vallées.</i>	1. Faire vivre l'Agenda 21	C1.1	Forum permanent de développement durable pour le suivi de l'Agenda 21
		C1.2	Animation de la politique de développement durable du territoire, mise en œuvre de l'Agenda 21
		C1.3	Articulation Agenda 21 / autres projets de territoire (Pays Cévennes, PNC)
	2. Mutualiser les démarches au service du développement durable à l'échelle du territoire de l'Agenda 21	C2.1	Maintien des services publics
		C2.2	Des services à la personne pour un développement durable
		C2.3	Réseau d'animateurs polyvalents mutualisés pour le territoire
		C2.4	Initiatives pour une gestion collective et partagée du territoire
	3. Renforcer l'ouverture du territoire sur le monde au titre du développement durable	C3.1	Ouverture du territoire sur le monde
	4. Développer des activités culturelles déclinant les principes de développement durable	C4.1	Valorisation culturelle sur sites
		C4.2	Mémoire collective autour de la mine
C4.3		Valorisation de la langue occitane	
5. Aider au développement de l'habitat permanent des familles	C5.1	Aide aux nouvelles familles pour l'accès à un habitat permanent	